



# ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des personnels Enseignant 2<sup>e</sup> degré,  
Éducation et psychologue

Chef de division  
Corinne LAMBERT

Affaire suivie par :  
DPE-EPP  
Fanny ARIES  
DPE 2  
Marie-Judicaëlle EULOGE  
DPE 3  
Catherine NASSOY  
DPE 4  
Viviane GAILLOT

Tél : 03.83.86.21.80  
Mél : ce.dpe@ac-nancy-metz.fr  
2 rue Philippe de Gueldres  
54035 NANCY

## Direction des Ressources Humaines

Nancy, 06 janvier 2022

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'académie – Directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale  
Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré  
Mesdames et Messieurs les directeurs de  
CIO

**Objet :** Consultation des barèmes – Mouvement inter-académique des personnels d'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée 2022

**Référence :** Arrêté rectoral du 29 octobre 2021

Je vous demande de bien vouloir attirer l'attention des personnels d'enseignement du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, placés sous votre autorité, sur les modalités liées à la phase de consultation et de demande de rectification des barèmes du mouvement inter-académiques 2022.

Conformément à l'arrêté cité en référence, je vous rappelle que les barèmes des candidats feront l'objet d'un affichage le **10 janvier 2022**. Ils seront accessibles à partir de : [www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam). Chaque candidat est invité à en prendre connaissance.

Toute demande de rectification par un agent de l'un ou plusieurs éléments de barème devra se faire exclusivement à l'aide du formulaire en annexe entre le **11 et le 25 janvier 2022 minuit**. Le formulaire, comprenant toute pièce justifiant sa demande de rectification, devra être adressé aux services de la DPE par mail à l'adresse [mvt2022@ac-nancy-metz.fr](mailto:mvt2022@ac-nancy-metz.fr). Il conviendra aux agents de saisir dans l'objet du mail leur nom et prénom ainsi que la discipline et le corps auxquels ils appartiennent.

**Toute demande de rectification ne respectant pas les modalités d'utilisation du formulaire, d'envoi à l'adresse mail citée ci-dessus et de calendrier ne sera pas prise en compte.**

Les barèmes devenus définitifs à l'issue des opérations de demande de rectification seront consultables du **27 au 31 janvier 2022 minuit**.

Pour le recteur,  
Par délégation,  
La secrétaire générale d'académie

Marie-Laure JEANNIN